



La vaincre !

La pénibilité,

SOMMAIRE

Dossier

La pénibilité, la vaincre.

7

UFR

Dépendance ou perte d'autonomie ?

11

Politique industrielle

Colloque sur les risques industriels.

14



VO IMPÔTS compte sur vous LE 24 JANVIER

~~6,20 €~~ facturé 5,50 € Passez commande

www.vo-impots.com avec code d'accès personnalisé

N° de la Fédération (à préciser - voir liste ci-dessous) :

- | | | | |
|--------------------------------------|---------------------------------------|--------------------------------|---------------------------------------|
| 01 Métallurgie | 11 Agroalimentaire | 24 Éducation Recherche Culture | 39 Commerce Distribution et Services |
| 02 Cheminots | 12 Travailleurs de l'État | 29 Santé et Action Sociale | 42 UGFF |
| 03 Services publics | 13 Textile habillement-Cuirs et Peaux | 30 Syndicat des Marins | 44 Syndicat national des journalistes |
| 04 Industries chimiques | 14 Filpac | 31 Spectacle audiovisuel - | 47 Sociétés d'Etudes conseil |
| 05 Construction - Bois - Ameublement | 15 Ports et Docks | Action culturelle | et prévention |
| 07 Mines - Énergie | 16 Verre Céramique | 32 Banques et Assurances | 48 Comités de chômeurs |
| 08 Employés et Organismes sociaux | 17 Tabacs | 33 Professionnels de la vente | 50 Union Syndicale des Intérimaires |
| 09 Transports | 20 Équipement | 34 Officiers Marine marchande | |
| 10 FAPT | 23 Finances | 35 Police | |

Numéro de compte *

Nom de l'entreprise

Téléphone

* ATTENTION. Si vous ne possédez pas de numéro de compte, vous devez impérativement joindre le règlement à la commande.

ADRESSE D'EXPÉDITION

Entreprise (à préciser, seulement si nécessaire à l'expédition)

Monsieur ☐ Madame ☐ Mademoiselle ☐

Nom

Prénom

Numéro

Rue

BP ou lieu-dit

Code postal

Ville

Code article 03110114

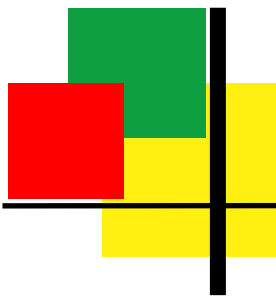
NOMBRE D'EXEMPLAIRES x 5,50 € = €

Ci-joint le règlement par chèque n°

Banque..... établi à l'ordre de la Vie Ouvrière

Commande à retourner
(accompagnée de votre règlement à l'ordre de la Vie Ouvrière) à :
La Vie Ouvrière - 263, rue de Paris - Case 600
93516 MONTREUIL Cedex
tél 01 49 88 69 60 • 01 49 88 68 50
fax 01 49 88 68 66 • 01 49 88 68 37
www.librairie-nvo.com

**LES INVENDUS
NE SONT PAS REPRIS**



Des révolutions naissent les évolutions !

Par tout dans le monde, des cris s'élèvent pour dénoncer les injustices, les drames humains.

Le droit de vivre dans la dignité et dans le respect des droits fondamentaux est loin d'être gagné sur cette terre.

Des millions d'êtres humains meurent encore chaque année, de soif, de faim, de maladie, de pauvreté, des millions d'autres sont victimes de l'exploitation qui nous est encore aujourd'hui, voire plus que jamais, imposée par ce système capitaliste qui, au fil du temps, a réussi à tisser sa toile sur l'ensemble de la planète.

Tunisie, Algérie, Egypte Des peuples refusant la seule misère qui leur était proposée, des gouvernements corrompus, dictatoriaux, mis en place ou soutenus par des pays d'occidents soi-disant développés, mais surtout attachés à piller les richesses de ces pays comme d'autres.

Il ne fallait rien d'autre pour provoquer les révoltes d'aujourd'hui, faisant des centaines de morts parmi les manifestants qui ne demandent qu'à vivre, eux et leurs familles, dans un monde où les droits de l'homme ne seraient pas que sur papier mais bien une réalité.

La France, notre cher et beau pays, qui a vu naître les droits de l'Homme, sommes-nous en dehors de cette nécessité de changer cette société fondée sur l'exploitation des travailleurs des peuples au profit de quelques-uns ?

Les manifestations de 2010 l'ont démontré, le malaise social est profond, les millions de travailleurs et de citoyens présents dans la rue l'ont concrétisé et le réveil des consciences est bien réel, même si sur la lutte des retraites, le gouvernement a refusé d'entendre la rue.

2011 ne sera pas en reste et les enjeux sont de taille, les retraites complémentaires, la dépendance, la réforme hospitalière, le Service Public, plus proche de nous, la réforme des Instances Représentatives du Personnel, la pénibilité, autant de sujets pour lesquels nous allons devoir batailler pour inverser la tendance des régressions sociales et conquérir des droits.

L'emploi et le pouvoir d'achat doivent aussi être au cœur de nos revendications, les augmentations de salaire proposées, soit dans les branches, soit dans les entreprises, sont loin de compenser l'envolée des prix des produits de première nécessité. Les milliers d'emplois supprimés chaque jour sur l'autel du capitalisme ne peuvent plus être acceptés, alors que, dans le même temps, ce sont 170 milliards d'euros d'aides publiques qui sont octroyés aux entreprises sous différentes formes.

La CGT doit se mettre en ordre de bataille, une feuille de route claire doit être élaborée pour 2011, nous n'avons pas le droit de laisser ré-anesthésier les consciences.

Sur la pénibilité, élaborons un plan de travail dans chaque syndicat pour faire du 28 avril 2011 une journée de mobilisations sur ce sujet.

Tous ensemble, travailleurs, syndiqués, militants, avons notre part de responsabilités, nos droits et nos acquis en dépendent.

De la bataille des idées, des luttes et du renforcement de la Cgt, nos acquis sociaux sont issus, nous avons pour devoir de les préserver et les faire évoluer.

VOIX DES INDUSTRIES CHIMIQUES

Case 429-93514 Montreuil cedex

Tél. : 01.48.18.80.36

Fax : 01.48.18.80.35

<http://www.fnic.cgt.fr>

Email : fnic@cgt.fr

Directeur de la publication : Carlos MOREIRA

Commission paritaire n° 0113 S 06355

Conçu et réalisé par la FNIC CGT

Imprimé par Alliages

Issn = 0763-7497

Parfumerie/Cosmétique : Une filière en colère.

Chanel, l'Oréal, Dior, BRP, autant dire que ça bouge dans la filière parfumerie cosmétique, **car travailler dans le luxe n'est pas du luxe, fabriquer du rêve peut aussi être un cauchemar.**

Dior, après d'âpres négociations où le dialogue de sourd était de mise, les organisations syndicales du site de St Jean de Braye ont décidé de rompre les négociations et d'appeler l'ensemble des salariés à se mettre en grève.

Il n'en fallait pas moins à la direction pour proposer 3 % d'augmentation générale pour les 1^{er} et 2^{ème} collège, augmentation individuelle pour le 3^{ème} et une prise en charge supplémentaire de l'entreprise sur la mutuelle.

Chanel : ses deux sites les plus importants, Compiègne et Chamant, sont toujours en grève avec blocage depuis mardi 1^{er} février 2011, 80 € et une prime à la hauteur des résultats : on sait que les dividendes reversés aux actionnaires sont passés de 175 à près de 300 millions d'euros. Nul doute que nos camarades prendront les décisions qui s'imposent face à une direction radicale sur ses positions.



L'Oréal, 9 sites, le siège, Fapagau St Quentin, Rambouillet, Gemey Ormes, GMG Ormes, Mitry, Aulnay, Chevilly la rue, La Barbière, ont appelé à la grève, débrayage et rassemblement de près de 400 personnes devant le siège : **salaires, emploi, conditions de travail, étaient à l'ordre du jour.**

La direction, là aussi, reste sourde, honte aux propositions de la direction avec 1,5 % en mars, 0,5 en juillet et une prime de 500 €, ce qui ne fait en fait que 1,5 % au global.

Les syndicats ont d'ores et déjà décidé d'organiser des assemblées générales du personnel afin de décider de nouvelles initiatives.

Chez **BRP** à Bernay, en redressement judiciaire suite au pillage opéré par un patron voyou, la CGT mène une lutte pour que les salaires soient versés, obtenant même une saisine sur facture de six cent cinquante mille euros afin que les 17 salariés bafoués dans leurs droits puissent obtenir leur dû.



Contre la casse de la filière auto en région Normandie.

Alors que 45 000 emplois ont été supprimés dans la filière l'an dernier, 50 000 emplois supplémentaires sont menacés dans les années à venir, alors que les profits explosent chez les constructeurs.

Chez nous, la filière auto est menacée par :

- La fermeture du site de **COOPER** à Bolbec (76) : 316 licenciements.
- 730 suppressions d'emplois sur le site de **SEALYNX** à Charleval (27).
- 1000 à 1200 suppressions d'emplois à Sandouville, Cléon et Flins (sur les 3000 annoncés par **RENAULT** sur le groupe).

Les UD CGT de Seine-Maritime et de l'Eure ainsi que les

Fédérations CGT de la Métallurgie et des Industries Chimiques et les syndicats CGT de la filière ont décidé de réagir par des distributions de tracts sur les sites des donneurs d'ordres et équipementiers, lors des vœux du Préfet le 21 janvier dernier.

Une 1^{ère} manifestation massive a eu lieu le 18 février afin de cibler la responsabilité des donneurs d'ordres aux portes de l'usine de **RENAULT** Cléon avec conférence de presse, barbecue géant et opération escargots sur l'autoroute A13 avec blocage du péage d'Heudebouville. La prochaine initiative aura lieu le 14 mars 2011 lors de la réunion plénière du conseil régional de Haute-Normandie.

Tous ensemble pour lutter contre les licenciements et les suppressions d'emplois !

NEWPLAST - 77

Lundi 27 janvier 2011, avec la CGT, le personnel occupe les lieux pour protéger leur outil de travail, un camion est sur place pour enlever du matériel de production, et l'installer sur un autre site du groupe, sous prétexte de la panne du transformateur.

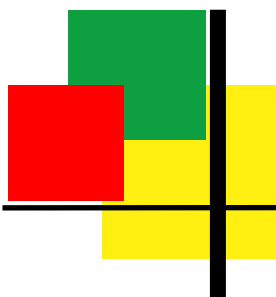
Le délégué syndical CGT a la crainte de voir la fermeture de l'usine **NEWPLAST** de Coulommiers (77), déjà sauvée il

y a six ans d'une liquidation totale.

C'est par la force des actions menées par les salariés et la CGT, que l'entreprise avait alors repris du service.

Les camarades de l'Union Locale CGT de Coulommiers et la FNIC CGT soutiennent les salariés de l'usine **NEWPLAST** dans leur lutte.

La Fédération appelle à les soutenir dans leurs luttes, pour empêcher la délocalisation de leurs moyens de production.



LES LUTTES

ARKEMA

En ce début d'année, les syndicats du Groupe Arkema se sont mobilisés sur les NAO (*Négociations Annuelles Obligatoires*).

La paritaire "salaires" s'est tenue fin décembre et quatre organisations syndicales ont validé par leur signature, 2 % d'augmentation générale avec un talon de 40 €.

Dans le même temps, le Groupe a annoncé une année historique en matière de résultats. Quelques jours avant la paritaire, les 10 membres du Comité directeur, ont encaissé chacun 160.000 € de stocks-options.

Charité bien ordonnée commence par soi-même.

Après des assemblées générales sur les sites, la coordination des syndicats a décidé d'appeler les salariés à la grève tous les 15 jours pour obtenir la réouverture des

négociations sur les revendications des salariés.

La prochaine journée d'action devrait avoir lieu le 22 février, sauf si la DG entend la colère...

Chez Alphacan, filiale du Groupe, le mépris des salariés est clairement revendiqué par la direction.

Elle propose 1,6 % d'augmentation à compter du 1^{er} février. Pour les salariés impactés par les nouveaux minima de la Convention Collective Plasturgie applicable au 1^{er} janvier, la direction appliquera d'abord les 1,6 % des NAO et ensuite examinera si des salariés sont encore sous les minima.

La CGT et la CFTC ont fait valoir leur droit d'opposition...

Affaire à suivre.



RHODIA

Pour préparer les NAO 2011, la CGT de Rhodia a déposé le 15 juin 2010, le cahier de revendications suivant :

Les salariés soussignés revendiquent :

- L'ouverture de négociations pour l'application du SMIC au K 130.
- Un véritable 13^{ème} mois comprenant tous les éléments de rémunération soumis à cotisations sociales.

Et ils s'engagent à participer aux actions qui leurs seront proposées pour les défendre.

Ce cahier a été signé par 1200 salariés, ce qui a permis d'aborder les paritaires NAO avec des salariés mobilisés et une CGT qui savait sur qui elle pouvait compter.

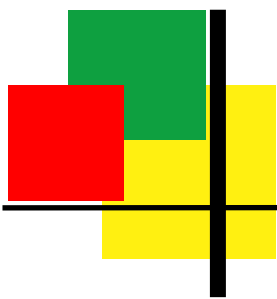
Et c'est tout naturellement que dans la suite des actions sur les retraites où tous les syndicats CGT du groupe ont répondu présents, **2 appels à la grève ont été lancés pour appuyer ces revendications.**

Résultats :

- ☞ Des salaires planchers sont instaurés chez Rhodia, avec le premier salaire de la grille qui sera de 1500 € au 1^{er} mai 2011.
- ☞ Les augmentations de salaire sont comprises entre 40 € et 160 € sur le salaire de base/Mois.
- ☞ La prime d'ancienneté est désormais intégrée au 13^{ème} mois.
- ☞ Augmentation entre 15 € et 530 € /Année.

Nul doute que sans rapport de forces, nous n'aurions pas obtenu ces résultats, maintenant les bases sont solides pour aller encore plus loin et nous rapprocher encore un peu plus dès l'année prochaine de notre revendication de l'application du SMIC au K 130.

La CGT a signé cet accord.



16^{ème} Congrès de l'UGICT CGT : Vichy - 2011.

Le 16^{ème} congrès de l'UGICT se tiendra à Vichy du mardi 29 mars au vendredi 1^{er} avril 2011.

La place des cadres et des techniciens (nes) est spécifique dans l'organisation du travail.

Leur mobilisation porte sur un besoin de reconnaissance et de responsabilité sociale.

La question du temps de travail, de sa durée réelle, de son organisation, les interpelle de manière spécifique de part leur position charnière dans l'organisation du travail.

Les méthodes de management imposées par les directions renient l'éthique professionnelle et sociale au bénéfice d'un comportement d'adhésion aux logiques financières destructrices.

Les cadres et techniciens (nes) aspirent à retrouver un vrai sens à leur travail en mettant en œuvre leur savoir-faire issu de leur qualification.

A ce titre, ils souhaitent trouver dans la CGT un espace nécessaire pour s'organiser spécifiquement mais solidairement avec la CGT.

Comment nous tenir prêts pour être en mesure de créer, de développer, dans nos entreprises une syndicalisation de masse chez les ICTAM en prenant en compte ces spécificités ?

Il s'agit non plus de proposer seulement aux cadres et techniciens (nes) de nous rejoindre dans la CGT, mais de construire ensemble le syndicalisme dont ils ont besoin.

Lors des États Généraux des professions techniques qui se sont tenus le 13 janvier dernier, ce sont près de deux cent quarante techniciennes et techniciens qui ont débattu, entre autres, de salaires, de qualifications, d'organisation du travail.

Le succès de ces États Généraux est de bon augure pour dynamiser les propositions revendicatives des professions techniques au sein de toutes les structures de la CGT.

Ce 16^{ème} congrès permettra de faire un état de la population des ICTAM, de cerner l'évolution de ce salariat.

Il sera également le lieu pour mettre en débat les mutations dans notre rapport au travail, le lieu pour formaliser nos ambitions revendicatives.

Nous aurons ainsi à réfléchir, lors de ce congrès, à la structuration, au fonctionnement de notre

UGICT, de nos UFIGT, et plus généralement à toutes nos organisations et unions spécifiques.

Pour notre Fédération, 24 délégués ont été retenus par la commission des mandatements de l'UGICT pour y participer.

Le projet de document d'orientation (en ligne sur le site de l'UGICT) analyse de façon précise et complète dans sa première partie la crise et les enjeux de la spécificité chez les cadres et techniciens (nes).

Il met en exergue la nécessité d'un besoin accru de syndicalisme spécifique tout en rassemblant tout le salariat.

La deuxième partie pose la question de la structuration et du fonctionnement de notre UGICT, de nos UFIGT, et plus généralement de toutes nos organisations et unions spécifiques.

L'UGICT CGT y propose des résolutions de nature à transformer nos structures syndicales spécifiques.

A l'analyse de cette seconde partie du document d'orientation, le collectif UFIGT de la FNIC CGT émet son désaccord quant à la pertinence de voir créer dans les entreprises des sections syndicales ou des syndicats spécifiques dès lors qu'un nombre de syndiqués UGICT serait atteint.

Enfin, la troisième partie accorde une attention au management.

Le questionnement du sens du travail y est évoqué, la place des jeunes diplômés, de la recon-

naissance des diplômés, la conquête de nouvelles garanties collectives, la validation des années d'études dans le calcul de la retraite...

Autant de questions qui seront à débattre en termes de construction d'axes revendicatifs lors de ce congrès.

Nous vous invitons, si ce n'est déjà fait, à analyser ce document d'orientation et à transmettre vos remarques et propositions au collectif UFIGT.

Le débat est ouvert.

Vos avis, propositions, expériences, seront utiles à la réflexion collective.

Le résultat de ce travail sera porté au 16^{ème} Congrès UGICT par nos délégués et complètera utilement les amendements déposés par les syndicats de la Fédération.

D'autres résolutions nous posent questions et nous interpellent sur la remise en cause de la structure même de la CGT dans les entreprises, dans les régions, les UL.

VAINCRE LA PENIBILITE.

RÉPARER ET PRÉVENIR TOUTE USURE AU TRAVAIL : UNE CONQUÊTE POUR LE DROIT À LA VIE, C'EST POSSIBLE.

La loi sur les retraites du 21 août 2003, évoquait la question de la pénibilité au travail sans pour autant définir les dispositions.

Cette loi "invitait" le patronat et les organisations syndicales à engager des négociations au niveau national.

Ces négociations se sont terminées en 2008 sur un échec.

Pourquoi : parce que le patronat ne veut toujours pas reconnaître sa responsabilité concernant les salariés prématurément usés par des conditions de travail dégradées occasionnant pour certains, parmi celles et ceux qui les ont subies, des handicaps à vie et voire une espérance de vie raccourcie de plusieurs années.

A cela s'ajoute l'allongement de la durée du travail jusqu'à 62 ans dans le cadre de la nouvelle loi sur les retraites, encore un mauvais coup à l'égard des hommes et des femmes qui travaillent dans des conditions pénibles.

1 - ÉTAT DES LIEUX.

Alors que les conditions de travail se dégradent, chacun dans son entreprise, sur son lieu de travail, endure quotidiennement des souffrances physiques et mentales infligées par **une organisation du travail sabotée au nom de la compétitivité et de la rentabilité financière.**

La responsabilité des patrons dans les dégâts causés à la santé des salariés et de leurs familles est énorme.

Les conditions de travail et les relations instaurées dans les entreprises, au nom du libéralisme qui altère la santé des salariés, ont des conséquences sur l'état sanitaire des retraités.

Ceci entraîne des coûts sur le régime général de la sécu (financé par les salaires) et provoque des dépenses dans les régimes complémentaires de mutuelles et de prévoyance qui se répercutent sur les salariés.

Non seulement les patrons font travailler les salariés avec des salaires anormalement bas et

dans des conditions de travail indignes d'une société dite "avancée", mais de plus, ils leur font payer la note quand il s'agit de réparer les dégâts qu'ils ont commis suite à une exploitation criminelle des femmes et des hommes

C'est la double peine infligée à celles et ceux qui créent les richesses de l'entreprise.

Les relations sociales et l'organisation du travail sont centrales sur la santé des salariés

Suite au conflit sur les retraites et suite à la loi, le Ministère du travail vient de transmettre aux organisations syndicales quatre projets de décrets relatifs à la prise en compte de la pénibilité.

Ces textes prévoient notamment un départ à 60 ans sous conditions que le salarié puisse justifier d'une exposition au travail pénible pendant 17 ans.

A cela doit s'ajouter un taux d'incapacité d'au moins 20 %. Une commission pluridisciplinaire (sans représentant de salariés) sera chargée d'accepter ou de refuser l'entrée dans le dispositif, ce qui laisse la place à l'arbitraire.

De plus, la loi prévoit d'ouvrir des négociations dans les branches et les entreprises avant 2012 sous peine de pénaliser les entre-





prises à hauteur de 1 % de la masse salariale (les décrets d'application devraient paraître début mars).

L'enjeu est de taille

Dans ce cadre, il conviendra de créer les conditions par une mobilisation la plus large possible pour définir dans ces prochaines négociations un dispositif répondant à la demande sociale.

2 - DÉFINIR UN DISPOSITIF RÉPON- DANT À LA DEMANDE SOCIALE.

Le problème politique central n'est pas seulement d'obtenir une "retraite pénibilité" qui entraînerait le risque d'opposer ou de dissocier la reconnaissance de la pénibilité et la nécessité absolue d'améliorer les conditions de travail.

AU RISQUE DE PARAÎTRE À "CONTRE-COURANT", NOUS DEVONS, RÉSOLUMENT, DONNER LA PRIORITÉ À LA **PRÉVENTION** TOUT EN CONTINUANT NOS EFFORTS DANS LE DOMAINE DE LA RÉPARATION DES ATTEINTES À LA SANTÉ, DU FAIT DU TRAVAIL.

La situation des salariés, dans le travail et en retraite, est marquée par de profondes inégalités en fonction des catégories socioprofessionnelles.

L'espérance de vie des salariés est très différentes selon que l'on soit ouvrier ou cadre.

Les études de l'INSEE montrent une différence d'espérance de vie de 6,5 ans chez les hommes entre les ouvriers et les cadres.

Le risque de décéder entre 35 et 65 ans est chez les ouvriers le double de celui des cadres et des professions libérales.

Ces inégalités entre catégories socioprofessionnelles peuvent être appréhendées également au regard de différentes causes de mortalité.

S'agissant par exemple du cancer : dans nos industries, les salariés sont particulièrement en contact avec les substances chimiques dont on ne connaît pas encore toutes les conséquences.

Bien qu'il n'existe aucune statistique, nous pouvons considérer que bon nombre de cancers sont d'origine professionnelle.

La sous-estimation des causes professionnelles est due notamment aux sous-déclarations (*rappelons-nous le scandale de l'amiante*).

Pour ces raisons, l'impact des conditions de travail sur la santé doit être évalué, non seulement pendant la durée de l'exposition au risque, mais tout au long de la vie active et au-delà.

Autre point : les effets de l'usure physique que subissent les salariés (**Troubles Musculo-Squelettiques**) sont surtout relatifs aux conditions de travail au long de leur vie professionnelle.

Une évaluation des conditions de travail et des risques s'y rattachant doit permettre de mieux définir les améliorations à y apporter. **Dans ce cadre**, la formation et la reconnaissance des qualifications participent à la construction de la santé des salariés.

Construire sa santé tout au long de sa vie professionnelle, c'est préparer sa retraite, humainement et financièrement pour en profiter pleinement.

3 - REVENDIQUER LA PRÉVENTION EN MEME TEMPS QUE LA RÉPARATION.

La pénibilité du travail doit prendre en compte plusieurs fonctions. Le fait qu'un salarié ait exercé pendant un certain nombre d'années des fonctions comportant des risques justifie une mesure de départ anticipé en retraite.

Les collectifs fédéraux "travail posté" et "SPE" ont travaillé sur le sujet (voir sur le site Internet fnic.cgt.fr Courrier Fédéral 355 juin 2001 onglet publications et 2SPE).

Notre revendication de 15 ans de travail de travail posté donnant droit à la retraite à 55 ans, peut-elle être étendue à d'autres formes de pénibilité ?

Avant de penser immédiatement "réparation" ou "compensation" par un départ en retraite anticipée, ne doit-on pas, d'abord, **revendiquer une élimination et une réduction des risques de pénibilité par la prévention ?**

La santé au travail ne se monnaie pas.

Combien valent un cancer professionnel ou une incapacité musculo-squelettique, une fois parvenu en retraite, même en retraite anticipée ?

Dans de nombreux cas, la retraite anticipée s'impose, notamment pour ceux qui ont déjà subi les dégâts et qui sont irréversibles.

Mais dans beaucoup de situations, cette revendication n'est pas suffisante.

Exemples :

- ☞ L'exposition aux substances dangereuses.
- ☞ Pénibilité et tension au travail : *vieillessement, fatigue, douleur, souffrance.*
- ☞ La tension créée par une intensification du travail. La tension née de rapports conflictuels avec la hiérarchie (*toutes ces tensions entraînant des problèmes musculaires, lombaires, cardiovasculaires, troubles de sommeil, troubles psychosociaux, stress, qui peuvent devenir irréversibles*).
- ☞ L'intensification du travail par le renforcement de contraintes imposées par les directions.

4 - CHANGER L'ORGANISATION DU TRAVAIL.

Nos syndicats doivent s'emparer de ces questions qui relèvent avant tout de l'organisation du travail, en y associant le CHSCT, le médecin du travail, la CARSAT (ex CRAM), les experts en ergonomie (Cidécos), afin d'aboutir à des revendications porteuses et fixant des critères rigoureux à l'encontre du patronat.

La pénibilité ne doit pas être prise en compte seulement par un système reposant sur la constatation d'une pathologie pendant l'activité, car certaines ne peuvent apparaître que postérieurement à la cessation d'activité.

Cette prise en compte doit s'appliquer à tous les salariés soumis à des conditions de travail à fort risque d'apparition d'une pathologie.

L'affrontement avec les chambres patronales risque d'être rude pour peu que nous agissions sur le terrain de **l'organisation du travail**, car c'est bien de cela dont il s'agit.

La responsabilité des employeurs dans les dégâts causés à la santé des salariés et de leurs familles, est énorme.

Alors que les nouvelles technologies, techniques, devraient profiter à rendre moins pénibles les tâches auxquelles sont soumis les salariés, les conditions de travail se dégradent.

Chacun endure quotidiennement les souffrances,

conséquences des politiques appliquées par le patronat au nom de la compétitivité et la rentabilité financière.

Nous avons des difficultés à mesurer **les conséquences sanitaires et économiques** considérables que cette situation engendre pour les salariés.

1 181 788 accidents du travail reconnus officiellement en 2002, or, des études démontrent qu'il ne s'agit en fait que de 50 % de la réalité : **du fait des stratégies de camouflage que nous connaissons tous et résultant des conséquences de l'organisation du travail et de la gestion de l'emploi.**

Tant que nous ne les contraindrons pas à modifier les conditions de travail, les patrons continueront dans la voie de la destruction physique et mentale des salariés et du camouflage. (*Cela leur évite d'assumer leur responsabilité et de financer la réparation des victimes qu'ils génèrent dans le cadre des accidents du travail et des maladies professionnelles (AT/MP).*)

Par conséquent, c'est donc le régime maladie de solidarité nationale financé par l'ensemble de la collectivité qui finance les dégâts patronaux.





5 - LES MOYENS POUR Y PARVENIR.

Nous devons agir pour impulser une politique de prévention. Ce qui suppose de développer les moyens des CHSCT, qui sont plus que jamais l'outil du syndicat :

- Informer les salariés de leurs droits en matière AT/MP (Voir *Courrier Fédéral 393* sur le site).
- Développer la démarche d'évaluation des risques professionnels et technologiques.
- Reconnaître le caractère professionnel de toute affection de santé consécutive à la perte de l'emploi, délocalisation de la précarité et réparer la victime comme telle.
- Créer au niveau national une cotisation des entreprises spécifiquement allouée à la prévention.
- Affecter au moins 10 % sur budget AT/MP à la prévention.
- Remplacer le "certificat d'aptitude au poste de travail" qui détourne les médecins de travail de leur mission, par un "certificat de transformation du poste" afin d'adapter le travail à l'homme et non l'inverse.

Contrairement au salaire, ou au temps de travail, **la santé au travail n'est pas négociable.**

Il s'agit d'un droit imprescriptible dont la CGT doit imposer l'application avec acharnement.

Oui pour la réparation (ou plutôt la compensation, car on ne "répare" pas un corps usé irréversiblement) mais sans que cela ne cache notre exigence pour développer la prévention de l'usure, en cherchant à éradiquer toute pénibilité au travail.

Oui, un travail parfaitement "non pénible", c'est possible et c'est atteignable, si l'on fait cesser la subordination de notre santé aux intérêts économiques en inversant la logique.

Ces exigences, pour la santé des salariés, sont loin de former une liste exhaustive.

Elles peuvent servir de base à l'action des syndicats et des salariés.

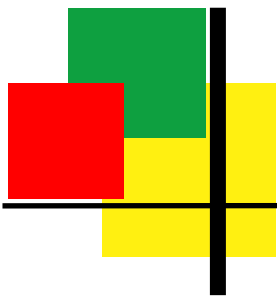
La santé, c'est la plus grande richesse dont disposent les salariés qu'ils soient ouvriers, employés, techniciens, agents de maîtrise, cadres ou ingénieurs.

Le travail, c'est la santé, ...

**A condition
de la conserver !**

**Newplast 77,
Janvier 2011.**





Dépendance ou perte d'autonomie ?

Ce n'est sans doute pas par hasard que nos gouvernants parlent de dépendance, stigmatisant ainsi une nouvelle fois les personnes âgées ou très âgées.

En effet, tout individu peut, à n'importe quel moment de sa vie, y compris à la naissance, ne pas être autonome, ne pas être à même de pourvoir seul aux nécessités de la vie quotidienne, du fait d'un handicap congénital ou accidentel. Il est d'ailleurs à noter que, jusqu'à 60 ans on est handicapé, après 60 ans on devient dépendant...

Actuellement, en France, 800 000 personnes sont atteintes d'un handicap qui ne leur permet pas d'assurer seules leur existence, et les prévisions statistiques (*dont on connaît la fiabilité...*) font état de 2 millions de personnes dans 10 ans.

Ce qui est fondamental dans cette différence de terminologie, c'est la prise en charge du handicap, de la perte d'autonomie : **solidarité nationale par le biais de la Sécurité Sociale ou recours à l'individualisme de l'assurance privée ?**

Rappelons que le programme du **CNR** (*Conseil National de la Résistance*) prévoyait de mettre en place un système de Sécurité Sociale permettant à chacun de vivre dignement, quels que soient son âge et sa situation, quels que soient les aléas de sa vie (*maladie, accident, maternité,...*).



Or, nos gouvernants font mine de s'interroger en parlant du "grand chantier" de la dépendance : "*Il faudra des moyens supplémentaires. Est-ce que ce sera l'assurance ? Est-ce que ce sera plus de travail ? Est-ce que ce sera des prélèvements ?*", faisant croire à une concertation sur le sujet quand tout est mis en place pour stigmatiser, culpabiliser les personnes âgées en perte d'autonomie et leurs familles.

Comme pour la retraite, une opération visant à préparer l'opinion publique à "prendre la mesure de la gravité de la situation" se met en place, ouvrant ainsi grand la porte aux compagnies d'assurance.

En effet, parmi les "pistes" envisagées, il y a l'obligation faite à tous les Français de plus de 50 ans de souscrire une assurance dépendance individuelle. Le problème n'est pas tant que seulement 9 % des personnes de plus de 60 ans souffrent d'une perte d'autonomie partielle ou totale, **mais que l'assurance envisagée soit "individuelle" et financée sur les revenus du travail, salaires et retraites, et non pas par la cotisation sociale patronale.**

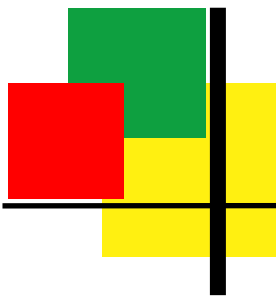
Les retraités eux-mêmes seraient mis à contribution par le biais d'une augmentation de leur taux de CSG, voire même d'une journée de "solidarité" de type "*Lundi de Pentecôte*" !

La CGT revendique que la perte d'autonomie relève de la Sécurité Sociale, dans le cadre de la branche maladie, sur la base d'un salaire socialisé, pour tous les âges, dans un cadre national. Elle propose la création d'un "**cinquième risque - autonomie**".

La CGT insiste sur la prévention, qui doit être considérée tout au long de la vie, engageant les Pouvoirs Publics comme les employeurs avec obligation de moyens comme de résultats.

Il appartient à chacun d'entre nous de s'emparer très vite de cette question, d'en faire un grand sujet de débats et d'actions.

C'est le principe même de notre protection sociale, telle qu'elle émane du **Conseil National de la Résistance**, qui risque d'être détruit si nous laissons les assurances privées s'emparer de cette problématique.



CFJ

La formation des jeunes ...

Le Collectif Fédéral Jeunes amplifie les rencontres avec les syndicats pour former les jeunes.

Pour combattre ce système capitaliste, les jeunes ont besoin de connaître tous les tenants et les aboutissants de la politique économique et sociale mise en œuvre par le patronat aidé par les pouvoirs politiques.

La formation syndicale est le seul outil capable d'alimenter leurs réflexions dans une société qui évolue avec un salariat composé de jeunes diplômés dans une catégorie de personnels Agent de Maîtrise, Ingénieur, Cadre, Technicien. (ICTAM).

27 ans est l'âge moyen où on peut espérer accéder à un premier emploi.

Dans un contexte où leur insertion sur le marché du travail se fait de plus en plus dure, les jeunes doutent de la pérennité du système actuel de retraite.

La CGT doit tout mettre en œuvre pour regagner la confiance des jeunes et notamment dans le système actuel de retraite par répartition.

En matière de retraites, depuis plus de 20 ans, les conditions de liquidation des droits ne cessent de se durcir et le taux de remplacement de diminuer.

A lors oui, la CGT est présente pour combattre ces inégalités. Il nous faut donc être en capacité d'accueillir les jeunes sur leur lieu de travail.

Le Collectif Fédéral Jeunes en fait une priorité depuis 3 ans et les 16 & 17 février 2011, les jeunes militants iront à la rencontre de ceux de Donges (44).

Se former, s'informer, pour développer la lutte, en ce sens, la FNIC CGT et le CFJ organisent une formation à Courcelle du 20 au 24 juin 2011.

**Un jeune formé
est un militant actif.**

Jeune, prends ton avenir en main et inscris toi auprès de ton syndicat pour participer à cette formation.



Je souhaite participer à la Formation Jeunes à Courcelle

Du 20 au 24 juin 2011

Nom Prénom

Adresse personnelle

Téléphone E-mail

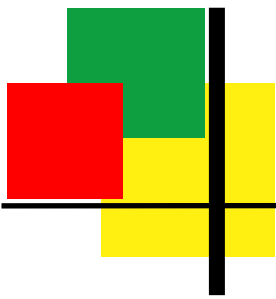
Qualification professionnelle

Adresse de l'entreprise

Responsabilités syndicales :

À retourner à la Fédération - 263 rue de Paris - Case 429 - 93514 Montreuil ou par fax 01 48 18 80 35 - e-mail : fnic@cgt.fr.

BULLETIN D'INSCRIPTION



Quand les peuples se révoltent ...

Les événements récents dans les pays arabes et particulièrement en Tunisie, Egypte, Algérie, Yémen, nous incitent à réagir et à livrer notre analyse de cette situation inédite et d'une extrême gravité.

Si ces pays ont le triste privilège de partager des situations de misère, de chômage, de corruption, de népotisme et d'absence de liberté ; les enjeux stratégiques, la nature et la gestion des pouvoirs ainsi que les forces en présence ne permettent pas d'espérer la même évolution en Tunisie et en Egypte.

Les peuples se révoltent, non seulement pour mettre fin à des politiques totalitaires, mais aussi pour combattre la dictature des marchés financiers et pour avoir accès à des biens fondamentaux que sont le droit au travail avec un salaire qui permette d'accéder à des besoins primaires, le droit au logement, à la nourriture, à l'énergie, à l'eau, à la santé, etc.

Les mouvements des peuples de ces pays traduisent une réalité politique et économique qui va bien au-delà des seuls "*particularismes nationaux*".

En effet, les derniers chiffres du BIT font état de 205 millions de chômeurs, en forte augmentation en Europe et USA et de 1,2 milliard de personnes qui vivent en dessous du seuil de pauvreté (1,25 \$ par jour).

L'Egypte, comme d'autres pays arabes, disposent d'importantes ressources énergétiques (*pétrole et gaz*) et d'un potentiel agricole historique.

Les autorités bradent les ressources aux puissances étrangères afin de payer une dette qui n'a en rien bénéficié aux populations, puisqu'au contraire, elle a servi à la réprimer durant au moins 30 années de dictature.

Les nouveaux prêts sont en grande partie détournés en toute connaissance de cause des créanciers qui en partagent la responsabilité avec l'élite corrompue du pays.

Les avoirs de Moubarak, au même titre que ceux de Ben Ali, constituent des biens mal acquis et doivent être, non pas "gelés" mais immédiatement restitués au peuple.

Après des décennies de silence et de coopération militaire et commerciale, les grands dirigeants européens dont la France, dans une déclaration conjointe, **ont appelé soudainement à respecter les droits humains fondamentaux.**

De belles phrases que les égyptiens (nes) auraient sans doute apprécié entendre plus tôt.

Rappelons par ailleurs que les États-Unis ont soutenu la dictature égyptienne et envoyé chaque année 2,2 milliards de dollars d'"*aide*" économique.

Sous certains aspects, les États-Unis ont bien plus à craindre d'une déstabilisation en Egypte qu'en Tunisie et stigmatisent l'arrivée éventuelle au pouvoir des extrémistes religieux.

En effet, en plus d'être un fidèle allié des pouvoirs capitalistes occidentaux, l'Egypte est un pilier important de l'ordre établi arabe et est le garant de la stabilité régionale vis-à-vis d'Israël.

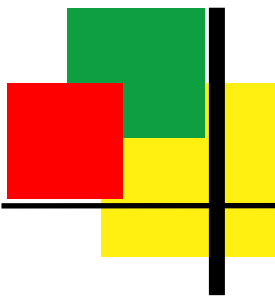
Quant au gouvernement Français, après les attermoissements tunisiens, il ne sait plus officiellement sur quel pied danser !

La question essentielle pour le syndicalisme de ces pays est :

☞ **comment transformer cette colère, cette révolution, en un projet structuré socialement, débouchant sur une politique démocratique qui conduise à la satisfaction des revendications en matière économique et sociale ?**

AUTREMENT DIT, SANS RETOMBER DANS LE LIBÉRALISME.





Un colloque sur les risques industriels, les 30 & 31 mars 2011.

Nos industries participent à la satisfaction des besoins essentiels des populations, pour se vêtir, se nourrir, se soigner, pour le transport et le logement. Elles jouent un rôle déterminant dans la structuration du tissu industriel. Mais nos industries, notamment dans la chimie et le pétrole, **sont des industries considérées à risques.**

Le drame de l'usine AZF de Toulouse en 2001 et les accidents qui se sont succédés les années suivantes dans d'autres entreprises sont là pour nous le rappeler.

Les salariés sous traitants ou intérimaires sont régulièrement mis en cause dans les accidents industriels.

Sans verser dans la tentation qui consisterait à stigmatiser ces catégories de salariés pour leur "incompétence" face aux situations critiques, on peut toutefois se demander si les employés les plus précaires ne sont pas les plus exposés aux risques du travail en général.

Il peut être tentant de verser dans deux attitudes, tout aussi dangereuses qu'inefficaces, d'un côté, minimiser les risques et les dégâts, au prétexte des nécessités et contraintes économiques, et donc accepter comme plus ou moins inévitables les atteintes à la santé et à l'environnement, d'un autre côté, rejeter en bloc les industries "dangereuses" ou polluantes, ce qui évite de se poser les questions de fond.

Il convient, ni de minimiser les risques, ni d'avoir une vision catastrophique de nos activités industrielles.

La prévention des risques doit imprégner tout l'acte productif, être au cœur de toutes les décisions.

Il n'y a pas incompatibilité entre santé et sécurité au travail, protection de l'environnement et développement économique. C'est une question de choix de gestion des entreprises.

La dimension sociale doit être prédominante, même si elle doit coïncider avec la dimension réglementaire en matière de sécurité.

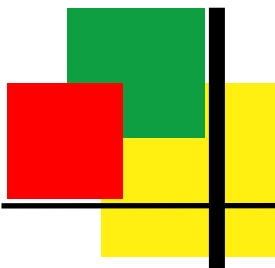
En tant qu'organisation syndicale, la **FNIC CGT est pleinement concernée par ce problème et a décidé de porter ses réflexions, ses analyses et ses propositions**, dans les domaines de la réglementation, des investissements, de santé au travail, d'organisation du travail, de prévention, et transport, etc...

Ce colloque est une initiative qui dépasse celle d'une journée d'études.

Il s'agit de débats ouverts notamment avec des institutionnels, des experts et les organisations de la CGT.

Trop souvent, nous discutons entre militants, syndiqués de notre établissement. Les débats que nous souhaitons avoir devraient nous amener à **une plus grande prise en compte de la question des risques industriels, de la mise en commun de nos actions pour plus d'efficacité envers les salariés, les populations et l'environnement.**





POLITIQUE INDUSTRIELLE



FEDERATION NATIONALE DES INDUSTRIES CHIMIQUES CGT



Les thèmes

que nous proposons de mettre en débat lors de ce colloque
s'articuleront autour des points suivants :

Le 30 mars 2011.

■ Le choix d'organisation du travail et l'exposition aux risques :

- ☞ Nouvelles formes d'organisation du travail (sous-traitance, précarité).
- ☞ Sous-traitance, un choix économique ou politique ?

■ L'évolution industrielle et la prise en compte des risques :

- ☞ Des lois du travail derrière les catastrophes.
- ☞ Risques industriels : Code du travail, Code de l'environnement, Code du commerce, quelles applications des textes ?

Le 31 mars 2011.

■ La santé au travail.

■ Accidents - Maladies professionnelles.

- ☞ Statut des salariés et santé, accidentabilité et exposition aux risques de la maladie évitable à la prévention, l'exemple de PACA (APCME)

■ Prévention des risques.

■ Rôle des pouvoirs publics.

■ L'importance de la communauté de travail.

- ☞ Actions et responsabilités des pouvoirs publics face aux risques industriels.
- ☞ La communauté de travail : son histoire, une notion toujours d'actualité ?

**Urgence
Inscriptions**

Conclusion par le Secrétaire Général de la FNIC CGT, Carlos MOREIRA

Bulletin de participation

COLLOQUE sur les risques industriels - 30 & 31 mars 2011 - Patio de la CGT - Montreuil



Syndicat de l'établissement

Adresse

Code postal

Ville

N° téléphone

E-mail

A retourner à la FNIC CGT Case 429 - 263 rue de Paris 93514 Montreuil Cedex / Tél. 0148188036 / Fax. 0148188035 / <http://www.fnic.cgt.fr> / E-mail : fnic@cgt.fr



ON VOUS CONFIE DES RESPONSABILITÉS... CONFIEZ-NOUS LES RISQUES

Pour une vraie protection, efficace et étendue, choisissez le contrat
MAS C.E. (Multigarantie Activités Sociales) de la Macif.

Il couvre l'ensemble des risques pouvant survenir dans
le cadre des activités de votre comité d'entreprise :

- Responsabilité civile
- Protection des droits de l'assuré
- Dommages corporels
- Assistance pour tous
- Garanties voyages si besoin

Le contrat MAS C.E. peut également garantir les
locaux utilisés par votre C.E.

Et pour aller plus loin ensemble, la Macif propose à
tous les C.E. une gamme complète en prévoyance
collective :
complémentaire santé, épargne salariale, prévoyance,
plan d'épargne entreprise...

Vous souhaitez en savoir plus ?

Macif - Direction des Partenariats - 79037 Niort cedex 9
partenariat@macif.fr

Macif - Mutuelle assurance des commerçants et industriels de France et des cadres et salariés de l'industrie et du commerce.
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances.
Siège social : 2 et 4, rue Pied-de-Fond 79037 Niort Cedex 9.